

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 juillet 2024 Par suite d'une convocation en date du 5 juillet 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 13 Délibération n° 42_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Christophe VADON (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : VALIDATION DU DEVIS POUR L'ABRI A LA PIERRE 33

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implanter un abri pour les pèlerins à « la Pierre 33 » et la demande de subvention faite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt St Jacques de Compostelle. Il indique que la Région a accordé une subvention de 14 520 € pour ce projet.

Monsieur le Maire propose donc de valider le devis de Monsieur Hervé GAILLARD de fourniture et pose de l'abri avec charpente en épicea, couverture de tuiles en terre cuite rouge nuancées et une table de pique-nique pour un montant de 12 807.00 € HT, afin qu'il puisse commander le bois.

Un autre devis pour la plateforme est en cours d'élaboration. Il sera présenté au conseil municipal au mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Hervé GAILLARD, Charpentier, couvreur et Zingueur à CHAUMONT (74270) pour un montant de 12 807.00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET</p>
--	---	---

